

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 08 Janvier 2013.

Convoqué par Monsieur Alain SAISON, Directeur Départemental des Finances Publiques, le Comité Technique Local s'est réuni le Mardi 08 Janvier 2012 à 9h15 dans les locaux de la Direction, rue BRASSART.

La CGT Finances Publiques du Pas de Calais, était représentée par Bruno DEBOMY et René QUIDE membres élus.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Examen du règlement intérieur du Comité Local de la DDFIP du Pas de Calais (avis);
- 2) Procès verbaux des CTL des 20 septembre et 18 octobre 2012 (approbation);
- 3) Harmonisation des horaires d'ouverture de la Paierie Départementale et de la Trésorerie d'Arras Banlieue (avis);
- 4) Présentation de la liste des Résidences d'affectation Nationale (RAN) du département et des services qui y sont rattachés (information);
- 5) Évolution des emplois pour 2013 (avis);
- 6) Questions diverses;

➤ 1) Examen du règlement intérieur du Comité Local de la DDFIP du Pas de Calais (avis);

Le règlement intérieur des comités techniques locaux a pour objet de fixer, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, les conditions de fonctionnement du Comité Technique Local et plus particulièrement celui institué à la DDFIP du Pas de Calais.

Le règlement intérieur fixe ainsi les attributions du CTL, la convocation et information des membres du CTL, l'ordre du jour, le déroulement des réunions et les facilités accordées aux membres de s comités techniques.

Toutes les organisations syndicales ont voté contre à l'exception de la CGT qui s'est abstenue

➤ 2) Procès verbaux des CTL des 20 septembre et 18 octobre 2012 (vote);

Les Procès verbaux des CTL des 20 Septembre et 18 Octobre 2012 ont été soumis au vote des représentants du personnel.

Les Procès verbaux des 20 septembre et 18 Octobre 2012 ont été adoptés à l'unanimité des voix.

➤ 3) Harmonisation des horaires d'ouverture de la paierie Départementale et de la Trésorerie d'Arras Banlieue ;

La Paierie Départementale et la Trésorerie d'ARRAS Banlieue, toutes deux localisées dans le bâtiment situé au 9 rue du Crinchon à ARRAS, avaient jusqu'à présents des horaires

d'ouverture différents.

Après consultation des agents des deux services les horaires retenus par la majorité des agents sont les suivants: tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

La durée d'ouverture soumise ce jour au vote des membres du CTL permettra, d'une part le respect de l'engagement PVFI (6heures par jour, 5 jours par semaine) engagement repris depuis 2011 par le référentiel Marianne.

Il s'agit d'harmoniser les horaires afin d'assurer au mieux le fonctionnement de la caisse commune aux deux structures.

Le protocole d'accord n'ayant pas encore été signé, le projet sera soumis pour avis, à la demande de l'ensemble des organisations syndicales lors de la prochaine réunion du CTL, prévue le 07 Février 2013.

Les nouveaux horaires s'appliqueront dès le 1er Mars 2013.

➤ **4) Présentation de la liste des Résidences d'affectation Nationale (RAN) du département et des services qui y sont rattachés;**

Les modalités d'affectation des inspecteurs des Finances Publiques seront harmonisées en 2013.

Bien que les mouvements continueront en 2013 d'être réalisés par filières, les règles de gestion seront quasiment identiques et les candidats à la mutation pourront tous exprimer un choix géographique (à la résidence d'affectation-RAN) et fonctionnel (à la mission des structures)

La nouvelle affectation nationale fait référence à une résidence d'affectation nationale (RAN), dans une même entité de gestion.

Chaque département est divisé en plusieurs RAN; La DDFIP du Pas de Calais comporte 11 RAN

Dans le cas d'une demande de mutation nécessitant un changement de RAN, la demande de mutation devra se faire au niveau National et non plus au niveau départemental.

➤ **5) Questions diverses :**

La Direction, nous a informé sur la démarche stratégique et les différents groupes de travail qui ont planché sur 3 thèmes

Qualité des services.

L'avenir des SIE ;

L'innovation sociale.

Il sera demandé aux agents de faire remonter des propositions sur les sujets suivants, l'avenir de la DDFIP, les conditions de vie au travail, l'exercice de nos métiers demain.

Lors des visites effectuées dans les services, le Directeur Général a pris conscience du ressenti négatif des agents envers les indicateurs.

Ainsi, les indicateurs chiffrés qui sont au nombre de 28 seront limités à 5 par service.

La mise en place d'un plan sécurité été instituée, il en ressort deux éléments importants une affiche Nationale et la création d'un poste de délégué Départemental à la sécurité, Éric VENEL a été chargé de cette mission pour le département.

- ***Après une interruption de séance demandée par l'ensemble des organisations syndicales représentatives le dossier emplois a été abordé en l'absence de la CFTC et de la CGT qui ont décidé de ne pas participer au débat***

➤ 6) **Évolution des emplois pour 2013 ;**

Le CTR du 04 décembre 2012 a adopté, conformément à la Loi de finances 2013, une réduction du volume des effectifs à la DGFIP de 2023 emplois à temps pleins.

Pour le Département du Pas de Calais, ce sont 22 emplois à temps plein pour la filière fiscale, dont 2A+, 2A, 8B, 10C.

Pour la filière Gestion Publique ce sont 9 emplois à temps plein qui ont été supprimés, dont 2A, 7C.

Ce sont 31 emplois à temps pleins qui seront supprimés en 2013,

*Alors que la situation dans les services est catastrophique, ce sont 31 nouvelles suppressions d'emplois qui vont s'ajouter à toutes celles de ces dernières années
Nous revendiquons l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois mais également les créations nécessaires pour les missions et les agents.*

Ceci n'étant pas à l'ordre du jour, nous représentants de la CGT à ce Comité Technique, avons quitté la salle de réunion avant que le point concernant le dossier emplois ne soit abordé, refusant de cautionner les suppressions d'emplois qui ne sont ni négociables, ni discutables.